

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE PAR EQUIPES**1^{ère} DIVISION MESSIEURS****SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 AVRIL 2025****AU GOLF DE ROUEN MT ST AIGNAN****REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux et spécifique par équipe des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION**Pour les clubs:**

Epreuve ouverte aux 12 clubs suivants :

| | | | |
|---------------------------|---------------------|------------------|-----------------------|
| BARRIERE DEAUVILLE | CAEN LA MER | CHERBOURG | COUTAINVILLE |
| DIEPPE POURVILLE | FORET VERTE | GRANVILLE | LE HAVRE OCT/M |
| LERY-POSES | LE VAUDREUIL | ROUEN MSA | YERVILLE |

Pour les membres des équipes:

Voir vademecum fédéral § 1.3 et [procédures d'inscription pour les épreuves de Ligue](#).

FORME DE JEU**Phase de qualification : 1^{er} jour**

6 simples / stroke play / 18 trous

Les 5 meilleurs scores sont retenus.

Phase finale : 2^{ème} jour**Les quatre premières équipes se maintiennent en 1^{ère} division et jouent pour le titre (1v4 et 2v3)**

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous

Matin: ½ finales – Après-midi: finale

Les huit dernières équipes jouent pour le maintien en 1^{ère} division (5v12 ; 6v11 ; 7v10 ; 8v9)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous.

Les quatre équipes perdantes descendent en 2^{ème} division.

Intempéries et circonstances exceptionnelles : appliquer les principes du § IV-4 du règlement général spécifique par équipes § 1.2.2-1 du Vademecum FFGolf.

ENGAGEMENTS

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve, soit le vendredi 18 avril 2025 à minuit.

Les droits d'engagement sont de **220 €** (montant du droit d'inscription fixé pour **2024**), et **devront être adressés au bureau de la ligue au plus tard le 18 avril 2025** (condition *sine qua non* d'inscription).

La **réunion des capitaines**, sauf indication contraire, se tiendra le **samedi 26 avril 2025** avant la compétition (l'heure sera précisée ultérieurement). La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire, sous peine de disqualification. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

PRIX

Trophée confié pendant un an au club champion de Normandie 1^{ère} division Messieurs qui se chargera de la gravure (sous peine d'une facturation de 50€).